

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil municipal
Herriko Kontseiluaren Delibero Erregistroaren Agiria

SEANCE DU 5 JUILLET 2023

OBJET / GAIA : Personnel : création d'un emploi permanent à temps complet d'agent de médiathèque.

DATE DE CONVOCATION / DEIALDIAREN DATA : 29 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice / ordezkarien kopuru orokorra : 29
Nombre de présents / hor zirenak : 26
Nombre de votants / bozkatu dutenak : 29

L'an deux mille vingt-trois, le cinq juillet, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian DEVEZE, Maire.

Etaient présents : M. Christian Devèze, Maire, Mme Eliane Aizpuru, M. Jean-Noël Magis, Mme Yolande Huguenard, M. Didier Irastorza, Mme Marie Aristizabal, M. Robert Poulou, Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Vincent Goytino, adjoints, Mme Véronique Cadepond-Larronde, Mme Corinne Othateguy, M. Jean-Paul Eyherachar, Mme Nicole Amestoy, Mme Isabelle Ayerbe, M. Roger Barbier, Mme Bernadette Remeau, Mme Carmen Gonzalez, M. Peio Etcheleku, M. Jean-François Lacosta, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, M. Jean-Paul Alaman, Mme Amaia Beyrie, Mme Lilian Hirigoyen, M. Alain Boscq, conseillers municipaux.

Absents ou Excusés : M. Jean-Jacques Lassus, Mme Maud Gastigard, M. Sébastien Carre, conseillers municipaux.

Procuration : M. Jean-Jacques Lassus à M. Christian Devèze, Mme Maud Gastigard à Mme Véronique Cadepond-Larronde, M. Sébastien Carre à Mme Eliane Aizpuru.

Secrétaire / Idazkaria : A l'unanimité des membres présents, Mme Véronique Cadepond-Larronde est désignée secrétaire de séance.

M. le Maire propose au Conseil municipal la création d'un emploi permanent à temps complet d'agent de médiathèque pour assurer les missions suivantes :

- Participer à la constitution des collections
- Assurer le traitement documentaire des collections et participer au classement et à la conservation des collections en vue de leur consultation sur place ou à domicile
- Assurer l'accueil physique et téléphonique du public et le conseil auprès des usagers de la médiathèque
- Assurer le service de prêt et de retour des documents
- Participer aux tâches d'animation
- Assurer les travaux administratifs courants
- Assurer la communication de l'activité de la médiathèque avec les outils appropriés
- Assister les usagers utilisateurs de l'espace informatique.

Cet emploi appartient à la catégorie hiérarchique C.

Le tableau des emplois sera complété comme suit :

Emploi : Agent de médiathèque.

Grades associés : Adjoint du patrimoine.

Adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe.

Adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe.

Catégorie hiérarchique : C

Effectif budgétaire : 1

Temps hebdomadaire moyen de travail : Temps complet.

Fondement du recrutement si recrutement en qualité de contractuel : Article L.332-14 du Code Général de la Fonction Publique.

Cet emploi permanent pourra être pourvu :

- par le recrutement d'un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine en application du principe général posé à l'article L.311-1 du code général de la fonction publique selon lequel, sauf dérogation prévue par une disposition législative, les emplois civils permanents des départements, des communes et de leurs établissements publics à caractère administratif sont occupés soit par des fonctionnaires,
- par dérogation, par le recrutement d'un agent contractuel, en application des dispositions de l'article L.332-14 du Code de la fonction publique, qui permet, le recrutement d'agents contractuels pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement du fonctionnaire.

Le contrat de travail est alors conclu pour une durée déterminée qui ne peut excéder un an. Sa durée peut être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Dans l'hypothèse du recrutement d'un agent contractuel, l'emploi pourrait être doté du traitement afférent à l'indice brut 367

En outre, la rémunération comprendrait, les primes et indemnités prévues pour le cadre d'emplois correspondant aux fonctions assurées telles que fixées pour les fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine par délibération du Conseil municipal en date du 26 novembre 2018.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- DÉCIDE**
- la création à compter du 1^{er} septembre 2023 d'un emploi permanent à temps complet d'agent de médiathèque
 - que cet emploi pourra être pourvu par le recrutement d'un fonctionnaire ou d'un agent contractuel,
 - que dans l'hypothèse du recrutement d'un agent contractuel, cet emploi sera doté du traitement afférent à l'indice brut 397.

AUTORISE le Maire à signer le contrat de travail proposé en annexe s'il opte pour le recrutement d'un agent contractuel au terme de la procédure de recrutement,

ADOpte l'ensemble des propositions du Maire,

PRÉCISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme :

Véronique Cadepond-Larronde
Saiko idazkaria



Christian DEVEZE
Maire de Cambo-les-Bains
Kanboko Auzapeza

